



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-cinq le 15 Septembre à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 09/09/2025
Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER,
Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge
ABOULIN, Laetitia PRADINES, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.
Excusés :
Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON
Secrétaire de séance : Roland SEUX

OBJET : Vote de BUDGET supplémentaire annexe Rives de la Sumène 2025
Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-061 du 28/07/2025

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2025-032 du conseil municipal en date du 15 avril 2025 approuvant le Budget Primitif des Rives de la Sumène,

Monsieur le Maire expose :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Considérant qu'un budget ne peut être à 0.00€ en recettes et dépenses, il convient de procéder au vote d'un budget supplémentaire au budget annexe des Rives de la Sumène.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, il est nécessaire de voter un budget supplémentaire qu'il présente au conseil municipal selon les tableaux détaillés suivants :

Section d'investissement - Détail des recettes

COMMUNE DE BLAVOZY - 43 - LOTISSEMENT LES RIVES DE LA SUMENE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0.00	0.00
1641	Emprunts en euros		0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles		0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement		0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières		0.00	0.00
	Total des recettes financières		0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES		0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement		57 516.29	57 516.29
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 807.18	33 807.18
3351	Terrains		33 807.18	33 807.18
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		91 323.47	91 323.47
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		91 323.47	91 323.47
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		91 323.47	91 323.47
				+
	RESTES A REALISER 2024			0.00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0.00
				=
	TOTAL DES RECETTES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES			91 323.47

Section d'investissement - Détail des dépenses

BS

2025

COMMUNE DE BLAVOZY - 43 - LOTISSEMENT LES RIVES DE LA SUMENE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0.00	0.00
	Total des dépenses d'équipement		0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	0.00
13	Subventions d'investissement		0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées		0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières		0.00	0.00
020	Dépenses imprévues		0.00	0.00
	Total des dépenses financières		0.00	0.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		27 587.31	27 587.31
	Charges transférées		27 587.31	27 587.31
3351	Terrains		27 587.31	27 587.31
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		27 587.31	27 587.31
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		27 587.31	27 587.31
				+
	RESTES A REALISER 2024			0.00
				+
	D 001 RESULTAT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			33 807.18
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES			61 394.49

Section de fonctionnement - Détail des recettes

COMMUNE DE BLAVOZY - 43 - LOTISSEMENT LES RIVES DE LA SUMENE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		63 740.96	63 740.96
7015	Ventes de terrains aménagés		63 740.96	63 740.96
74	Dotations et participations		0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante		0.00	0.00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		63 740.96	63 740.96
76	Produits financiers (b)		0.00	0.00
77	Produits spécifiques		0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		63 740.96	63 740.96
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		27 587.31	27 587.31
7133	Variation des en-cours de production de biens		27 587.31	27 587.31
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		27 587.31	27 587.31
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			91 328.27	91 328.27
				+
RESTES A REALISER 2024				0.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0.20
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				91 328.47

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

BS

2025

COMMUNE DE BLAVOZY - 43 - LOTISSEMENT LES RIVES DE LA SUMENE

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général		0.00	0.00
6045	Achats d'études et prestations de services (terrains à aménager)		0.00	0.00
605	Achats de matériel, équipements et travaux		0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante		5.00	5.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante		5.00	5.00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+658)		5.00	5.00
66	Charges financières (b)		0.00	0.00
67	Charges spécifiques (c)		0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (e)		0.00	0.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5.00	5.00
023	Virement à la section d'investissement		57 516.29	57 516.29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 807.18	33 807.18
7133	Variation des en-cours de production de biens		33 807.18	33 807.18
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		91 323.47	91 323.47
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			91 328.47	91 328.47
				+
RESTES A REALISER 2024				0.00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0.00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				91 328.47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CONFIRME la nécessité de voter ce budget annexe supplémentaire pour le lotissement Rives de la Sumène ;

- AUTORISE le passage des écritures comptables.

Le Maire,
Franck PAILLON




Le secrétaire de séance,
Roland SEUX




Fait et délibéré le 15/09/2025
Pour extrait certifié conforme

AR Prefecture

043-214300329-20250915-2025_069BIS-DE
Reçu le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/09/2025

Présenté par (1) Le Le Maire,

A Blavozy le 15/09/2025

(1) Le Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Blavozy, le 15/09/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/09/2025, et de la publication le 17/09/2025

A Blavozy, le 17/09/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,....

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Franck PAILLON
Maire de Blavozy

AR Prefecture

043-214300329-20250915-2025_069BIS-DE
Reçu le 02/10/2025
Publié le 02/10/2025